

Diététiciens spécialisés  
en TCA

# Le Guide

2024-2026

Vous êtes

# DIÉTÉTICIENS SPÉCIALISÉS EN TCA ?

VOUS CONSULTEZ **EN PROVINCE DE LIÈGE?**

*Vous souhaitez vous conventionner avec  
le REALiSM dans le cadre des trajets de  
soins  
"Troubles des conduites alimentaire"?*



**VOUS TROUVEREZ DANS CE GUIDE TOUTES LES  
INFORMATIONS UTILES ET LA MARCHE À SUIVRE POUR  
UNE DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT**



**REALiSM.**

Réseau Enfants Adolescents Liège Santé Mentale

# Contexte

**Le 14 décembre 2022, le Gouvernement Fédéral et les Communautés et Régions ont donné leur accord pour l'élaboration d'un modèle de soins transversal « Troubles de l'alimentation » en tant que projet pilote dans le cadre des soins intégrés.**

- Le patient a un rôle central, entouré de prestataires de soins **collaborant de manière transversale**, en mettant l'accent sur la **continuité des soins** sur le modèle formulé par le **COMité** pour la nouvelle politique de Santé Mentale pour Enfants et Adolescents (COMSMEA)
- **Objectifs : Détecter, traiter** les problèmes liés aux troubles de l'alimentation, mais aussi de les **prévenir**, notamment en encourageant les examens de contrôle **préventifs**.
- Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de disposer d'une **offre bien structurée** où tous **les acteurs concernés collaborent** à travers toutes les compétences et disciplines. Le trajet de soins est développé à tous les niveaux de soins (ligne 0, 1ère, 2ème et 3ème) et dans tous les domaines (bien-être, soins de santé, jeunesse, loisirs, médias, etc.) avec une attention particulière pour **le soutien aux enfants, aux jeunes et à leurs familles**.
- Le réseau **REALISM** avec le soutien de l'INAMI fournira les ressources nécessaires pour réaliser un trajet de soins « troubles de l'alimentation » afin de tendre à court et moyen termes vers une **offre de soins accessible, intégrée, continue et multidisciplinaire**.
- Une **offre de formation** spécialement destinée aux diététiciens et aux psychologues/orthopédagogues cliniciens (qui sont conventionnés avec le réseau REALISM) sera mise en place dans le but de reconnaître les (premiers) signes de problèmes et troubles de l'alimentation et puissent mieux connaître l'offre de soins disponibles au sein de la province de Liège afin d'orienter au mieux les patients vers les soins les plus appropriés.



# Circuit de soins



Dans le cadre de l'offre de 1ère ligne, les patients présentant des problèmes et troubles de l'alimentation peuvent s'adresser à leur **médecin généraliste, au diététicien et au psychologue/orthopédagogue clinicien conventionné avec le réseau REALISM.**

En cas de trouble de l'alimentation diagnostiqué chez le patient, un **trajet de soins** (TS) « troubles de l'alimentation » peut être activé.

Un **plan de traitement** (PT) sera établi par le médecin traitant afin de permettre la collaboration interdisciplinaire et la coordination des interventions cliniques des différents prestataires de soins impliqués.

**Le trajet de soins comprend** : des séances individuelles, des séances de groupe au sein du réseau (animation en binôme psy/ortho et diététiciens conventionnés avec le réseau REALISM)

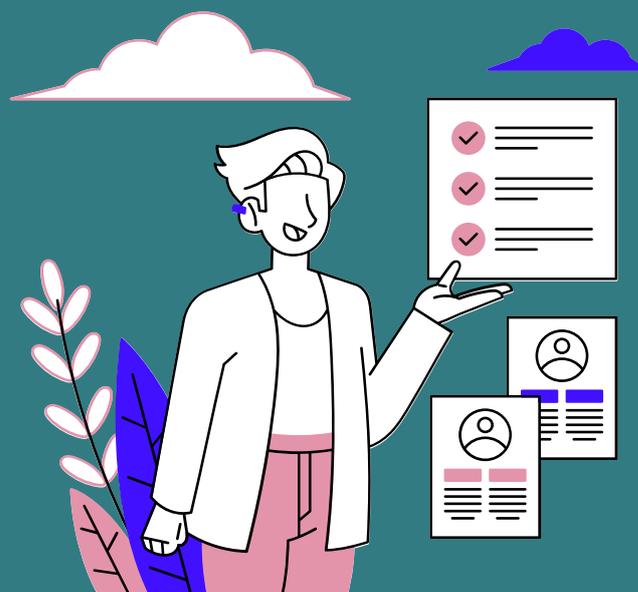
## Groupes cibles

Le bénéficiaire qui souffre de troubles de l'alimentation et qui **n'est pas hospitalisé**

Le diagnostic suivant est posé :

- Anorexie nerveuse
- Binge eating disorder
- Boulimie nerveuse

**Le patient peut être inclus jusqu'à l'âge de 23 ans.**



# Missions

Les diététiciens spécialisés conventionnés avec le réseau REALISM auront les missions suivantes:

- Soutien aux bénéficiaires individuels et à leur entourage
- Séances individuelles (présence ou non des parents)
- Examen et diagnostic diététique : anamnèse nutritionnelle et anthropométrie, anamnèse diététique
- Traitement diététique : travail motivationnel, stabilisation médicale, restauration du poids et de l'état nutritionnel, rétablissement du comportement alimentaire et des cognitions, prévention des rechutes
- Surveillance et évaluation : collecte des données pertinentes, adaptation, poursuite, renvoi ou clôture du traitement
- Compilation dans le dossier du patient et reporting (concertation et retour vers les autres prestataires)
- Les 2 premières séances individuelles : séance de 60 min (au moins 45 min avec le patient). Les séances suivantes, 30 minutes (au moins 20 min avec le patient). Le diététicien et le bénéficiaire (et son entourage le cas échéant) sont physiquement présents (outreaching possible) si le bénéficiaire marque son accord (entrave au déplacement pour le bénéficiaire), les séances peuvent se dérouler dans le cadre de vie du bénéficiaire.

*Possibilité d'organiser des séances à distance, si :*

- o Les 2 premières séances sont en présence physique;*
- o Le diététicien doit s'assurer que le bénéficiaire est physiquement et mentalement capable de recevoir ces soins à distance;*
- o Le bénéficiaire a donné son accord au préalable;*
- o Le diététicien doit utiliser des outils de communication RGPD eHealthplatform;*
- o Le diététicien doit consigner ces consultations vidéo ainsi que leur durée dans le dossier du patient.*



**La 1ère séance individuelle est réalisée dans un délai maximum d'un mois à partir de l'activation du trajet de soins TA.**

N.B. : les honoraires des séances individuelles couvrent tous les entretiens menés avec les parents, le tuteur ou les membres de la famille (les honoraires sont repris par des pseudocodes)

# Conventionnement

## Conditions pour poser sa candidature:

- Posséder une expérience clinique dans les troubles de l'alimentation, confirmée dans un portfolio;
- Participer aux formations locales organisées par REALiSM;
- Participer aux interventions, supervisions;
- Exercer dans la zone de la province de Liège;
- Être travailleur salarié et/ou indépendant et ne peut percevoir aucune **autre** rémunération pour la durée et la mission prévues dans la convention;
- Disposer d'un dossier patient individuel par bénéficiaire;
- Collaborer à l'élaboration du PT et participer aux concertations multidisciplinaires;
- Appliquer une méthode éthique fondée sur EBP;
- S'engager à participer activement au développement et à l'évolution d'une culture qualité;
- Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle;
- Avoir pris connaissance de la convention **ICI**;
- Le diététicien est titulaire d'un visa, d'un agrément en tant que diététicien et dispose d'un numéro INAMI.

## Le réseau dressera une liste des diététiciens conventionnés avec leurs coordonnées complètes

- **Si le diététicien se conventionne directement avec le réseau (indépendant) :**

Le réseau REALiSM respecte l'autonomie professionnelle du diététicien spécialisé indépendant. Toutefois, le réseau REALiSM peut donner au diététicien spécialisé indépendant les instructions nécessaires à la bonne exécution des missions décrite dans la présente convention.

Un nombre d'heure d'intervention est déterminé pour chaque diététicien qui se conventionne avec le réseau REALiSM en fonction des besoins mis en évidence par la gestion de la population menée par le réseau.

- **Si le diététicien se conventionne par l'intermédiaire d'une organisation**

Le réseau REALiSM n'exerce pas d'autorité à l'égard des diététiciens spécialisés désignés par l'organisation en tant qu'employeur. En particulier, cette organisation est la seule à pouvoir conclure ou modifier le contrat de travail qui la lie au diététicien spécialisé.

# Procédure de conventionnement

Vous avez pris connaissance du guide et de la convention et vous adhérez aux critères énoncés pour entrer votre candidature?

Nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne directement:



<https://realism0-18.be/portfolio-dieteticien/>



## Il vous reste des questions?

Contactez la coordination de réseau:

stephanie.halin@realism0-18.be

christine.wattiez@realism0-18.be

[www.realism0-18.be](http://www.realism0-18.be)

